



# **DECLARATION D'INTENTION au titre de l'article L121-18 du Code de l'Environnement**

## **Projet de construction d'une chaudière sur la plateforme industrielle de Lacq (Pyrénées-Atlantiques)**

*Le projet de construction d'une chaudière sur la plateforme industrielle de Lacq est porté par SOBEGI, société filiale à 100% de la compagnie TotalEnergies et fournisseur d'utilités et de services sur le bassin de Lacq (plateformes industrielles INDUSLACQ et CHEM'POLE 64).*

*Conformément à l'article L. 121-18 du Code de l'environnement, le porteur de projet publie cette déclaration d'intention pendant une période de deux mois soit*

*du 25 juillet 2024 au 25 septembre 2024.*

*Cette déclaration d'intention est rendue publique par un affichage dans les mairies de Lacq, Arthez-de-Béarn, Mont, Lagor, Abidos, et Os-Marsillon, communes concernées par le projet, au siège de la Communauté de communes de Lacq-Orthez et est également accessible sur le site internet de SOBEGI et de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques conformément au 3° du I de l'article L. 121-18.*



## 1. Motivations et raisons d'être du projet de construction d'une nouvelle chaudière

SOBEGI est fournisseur d'utilités et de services sur les plateformes Industrielles de Lacq et Mourenx.

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de la feuille de route de décarbonation des activités de SOBEGI.

Cette trajectoire est portée par la mise en œuvre d'actions de substitution d'une partie de l'énergie fossile par de l'énergie décarbonée et par la mise en œuvre d'actions d'efficacités énergétiques. L'ensemble permettra de réduire de près de 60% les émissions de CO<sub>2</sub> de SOBEGI en 2030 par rapport à 2015.

Le remplacement d'une chaudière gaz par une nouvelle unité de production de vapeur décarbonée de SOBEGI permettra de répondre aux besoins du client Bioénergie du Sud-Ouest et de pérenniser ses débouchés du bio-éthanol, utilisé comme biocarburant dans les essences et l'E85, sur un marché de plus en plus compétitif.

Ce projet permet ainsi de répondre à des enjeux clés pour ses activités et ses clients du bassin industriel :

- **Jouer un rôle majeur dans la décarbonation de la plateforme** : SOBEGI est le principal fournisseur d'énergie de la plateforme INDUSLACQ. En optimisant et en renouvelant les moyens de production d'énergie de la plateforme, en diversifiant le mix énergétique et réduisant la part d'énergie fossile, SOBEGI accompagne les clients actuels et contribue à augmenter l'attractivité et le dynamisme de la plateforme.
- **Contribuer à répondre aux enjeux de transition énergétique du territoire** : Notre projet permettra d'abaisser les émissions du bassin de Lacq de près de 45 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Il s'inscrit dans une démarche progressive d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) avec une forte mutualisation des flux d'énergie, le cœur de l'activité économique reposant sur la continuité de l'extraction de l'H<sub>2</sub>S du gisement de gaz et sa valorisation énergétique.
- **Développer un projet à forte valeur ajoutée** pour le territoire, articulant la décarbonation avec la création d'emplois (directs et indirects), la diversification des emplois et la formation des personnes, notamment la montée en compétences du personnel actuel.

Le projet répond ainsi aux enjeux à la fois climatique, règlementaire et économique du territoire, via une décarbonation des activités.

## 2. Les principales caractéristiques du projet

Le projet prévoit la mise en place d'une unité de production de vapeur en substitution d'une autre, délivrant 35 tonnes heure (24bar et 320°C) de vapeur sur le réseau existant. La substitution de 35% de vapeur produite par les chaudières gaz par de la vapeur décarbonée sera réalisée à partir de bois-déchets uniquement (par ex. Éléments d'ameublement bois, bois du bâtiment, résidus des entreprises de construction ou de fabrication de meubles/ panneaux bois...). L'approvisionnement sera local (rayon de 200 km autour du site) dans une logique d'économie circulaire et de valorisation des ressources. Il s'appuiera sur une filière identifiée et des partenaires déjà structurés.

Les grands jalons du projet sont les suivants :

- 2024 : dépôt de la déclaration d'intention et finalisation de l'étude de détail
- 2025 : dépôt du dossier d'autorisation environnementale
- 2027 : mise en service de la nouvelle installation

Les optimisations intégrées dans la conception de la chaudière permettent d'atteindre une efficacité énergétique de l'ordre de 90%. La consommation de bois-déchets nécessaire à la production de cette vapeur s'élève à environ 7,7 tonnes par heure (soit environ 61 000 tonnes par an).

La nouvelle chaudière s'insère ainsi dans une démarche

- d'adaptation, en complémentarité avec deux chaudières à gaz existantes dont la production sera réduite
- de labellisation, la vapeur produite étant certifiée « bas carbone »

### 3. Implantation et liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté par le projet

Le projet est destiné à s'implanter sur la plateforme industrielle de Lacq sur un foncier appartenant à SOBEGI, en utilisant des terrains déjà artificialisés et industrialisés.

- L'unité sera implantée sur la parcelle cadastrale 0280 dans la limite administrative de la commune de Mont
- La surface totale du projet est estimée à 4 000 m<sup>2</sup> et comprendra 3 blocs fonctionnels (réception et stockage de l'intrant, ensemble four-chaudière et traitement des fumées)

Les photos aériennes ci-dessous présentent la zone du projet.



Ainsi, le projet concerne les 6 communes suivantes.

Une information sera aussi diffusée à la Communauté de communes de Lacq-Orthez.

Nom de la commune	Localisation du centre-ville par rapport à la plateforme de Lacq	Population (Donnée : 1 <sup>er</sup> janvier 2020)
Lacq	Distance : 500 m Orientation : Nord-est	729 habitants
Arthez-de-Béarn	Distance : 5 700 m Orientation : Nord	1 829 habitants
Mont	Distance : 2 300 m Orientation : Nord / Nord-ouest	1 131 habitants
Lagor	Distance : 1 500 m Orientation : Sud-ouest	1 140 habitants
Abidos	Distance : 580 m Orientation : Sud-est	212 habitants
Os-Marsillon	Distance : 2 000 m Orientation : Sud-est	537 habitants

#### 4. Les incidences potentielles sur l'environnement

La maîtrise des impacts sur l'environnement s'inscrit dans le cadre de la réglementation française et européenne avec la mise en œuvre des Meilleures Techniques Disponibles (MTD) applicables à ces installations. Il est rappelé que la mise en œuvre de ce projet vient en substitution d'un équipement existant (chaudière gaz). Ainsi, après plusieurs mois d'étude de définition du projet, de premiers enjeux économiques, sociaux et environnementaux ont pu être appréciés de la manière suivante :

- **Espaces naturels** : Le projet est implanté dans une zone à vocation industrielle, en milieu fortement soumis à influence anthropique. Aucun impact n'est identifié sur les zones NATURA 2000 et ZNIEFF 2.
- **Ressources** : La chaudière valorise en vapeur du bois-déchets collecté auprès de plusieurs fournisseurs dans un rayon de 200 km autour de l'unité. Cela permet de limiter l'impact global du projet sur l'environnement en valorisant des ressources actuellement exportées ou enfouies.
- **Air/Bruit/Odeurs** : Le projet génère uniquement des rejets canalisés au niveau d'une cheminée d'extraction des fumées en sortie de traitement desdites fumées, en substitution d'un équipement existant. Ces rejets resteront conformes aux valeurs limites prévues par la réglementation et feront l'objet d'une étude avant le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale. L'équipement sera conçu en application des meilleures techniques disponibles.
- **Risques industriels** : La chaudière est implantée sur la plateforme INDUSLACQ et relève du PPRT de Lacq-Mont. Il n'est pas identifié de scénarios majeurs entraînant des conséquences à l'extérieur des limites de la plateforme INDUSLACQ.
- **Eau** : Le projet de chaudière vient en remplacement d'une chaudière gaz actuelle, il n'est pas prévu une augmentation du prélèvement en vue d'augmenter la production d'eau alimentaire par rapport à la situation actuelle. Une approche d'efficacité hydrique est étudiée (purge, condensats...) et sera mise en œuvre selon la technologie retenue.
- **Carbone** : Le projet vise à substituer l'utilisation de ressources d'origine fossile par des ressources non fossiles permettant de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> liées à la production de vapeur de près de 45 000 tonnes par an. SOBEGI est soumis aux quotas d'émissions de CO<sub>2</sub>. Il s'agit d'un impact positif, enjeu majeur du projet.
- **Déchets** : La combustion produira des déchets (cendres) sans impact majeur car valorisables (sous-couches routières ou remblais de construction) ou traités conformément à la réglementation en vigueur.
- **Trafic** : Le trafic des camions de livraison et expédition du combustible (environ 61000 tonnes par an) représente environ 10 camions supplémentaires par jour ouvré. Des mesures de gestion seront prises pour éviter la congestion de la route d'accès telles que la création d'une zone de parking pour les camions en attente.
- **Paysage** : La chaudière est intégrée parmi les autres unités industrielles avec un point culminant (cheminée) inférieur à ceux de la plateforme.



## **5. Les solutions alternatives identifiées**

Au regard des technologies disponibles (solaire thermique, géothermie, chaudières électriques, ...), de leur coût ainsi que des gisements disponibles pour produire de la chaleur très haute température, la chaudière bois-déchets a été retenue afin de produire de la vapeur décarbonée.

Le porteur de projet ne présente pas à ce jour de scénarios alternatifs au projet global.



## **6. L'information et la concertation du public**

Le projet est concerné par la réalisation d'un dossier de demande d'autorisation environnementale conformément au Code de l'Environnement. Elle réunit les procédures suivantes :

- Autorisation au titre de la réglementation des installations classées (ICPE)
- Enregistrement et déclaration au titre de la réglementation des installations classées (ICPE)

La demande d'autorisation environnementale sera composée notamment :

- de la présentation du projet
- d'une étude d'impact avec la séquence « Eviter Réduire Compenser »
- d'une étude de danger

Dans le cadre de cette procédure d'autorisation environnementale, une consultation publique sera réalisée courant 2025 conformément aux usages.

Conscient des enjeux d'information et de dialogue avec le territoire, SOBEGI proposera, au cours du deuxième semestre 2024, des supports d'information sur le projet et des rencontres à destination de l'ensemble des acteurs pour aborder les sujets clés.

Ces actions concerneront à la fois les élus, les professionnels et associations, les riverains de la plateforme industrielle de Lacq.

Les modalités feront l'objet de communications via le site internet de SOBEGI.